

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2026

---

RELATIVE À L'ORGANISATION, À LA GESTION ET AU FINANCEMENT DU SPORT  
PROFESSIONNEL - (N° 2797)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° 114

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Duparay

-----

**ARTICLE 9 TER**

I. – Supprimer les mots : « ou promis » ;

II. – En conséquence, substituer au mot :

« embauche »

le mot :

« recrutement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans sa rédaction actuelle, l'article 9 *ter* prévoit que les avantages de toute nature, « versés ou promis », directement ou indirectement par chaque association ou société sportive sont pris en compte dans le *salary cap*.

Il est proposé de supprimer les mots « ou promis » dont la nature et la matérialité sont trop incertains pour être intégrés au *salary cap*.

L'amendement opère par ailleurs en son II une correction rédactionnelle.